

STATUT DES PERSONNES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE

2010

TEXTES À JOUR AU 16 JUILLET 2010

JURISPRUDENCE

PASICRISIE LUXEMBOURGEOISE Tome 34, p. 473
JURISPRUDENCE ADMINISTRATIVE AU 16 JUILLET 2010
<http://www.justice.public.lu/fr/jurisprudence/index.html>

Recueil réalisé par le

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
43, boulevard F.-D. Roosevelt
L-2450 Luxembourg
(+352) 247 - 82956

STATUT DES PERSONNES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE

1. ENTRÉE ET SÉJOUR	9
2. DROIT D'ASILE ET PROTECTION TEMPORAIRE	111
3. INTÉGRATION	177
4. DROIT DE VOTE	197
5. NATIONALITÉ LUXEMBOURGEOISE	225

TABLE DES MATIÈRES

1. ENTRÉE ET SÉJOUR

Législation nationale

Constitution du 17 octobre 1868 révisée (Extrait)	11
Code civil (Extrait)	12
Loi du 9 juin 1994 ayant pour objet d'habiliter les agents de l'administration des douanes à exercer certaines attributions de la police générale (Extrait: Art. 1 ^{er} à 4)	13
Règlement grand-ducal du 20 septembre 2002	
– créant un Centre de séjour provisoire pour étrangers en situation irrégulière, et	
– modifiant le règlement grand-ducal modifié du 24 mars 1989 concernant l'administration et le régime interne des établissements pénitentiaires	14
Loi du 29 août 2008	
1) portant sur la libre circulation des personnes et l'immigration;	
2) modifiant	
- la loi modifiée du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection,	
- la loi modifiée du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti,	
- le Code du travail,	
- le Code pénal;	
3) abrogeant	
– la loi modifiée du 28 mars 1972 concernant 1. l'entrée et le séjour des étrangers; 2. le contrôle médical des étrangers; 3. l'emploi de la main-d'œuvre étrangère,	
– la loi du 26 juin 1953 portant fixation des taxes à percevoir en matière de cartes d'identité pour étrangers,	
– la loi du 28 octobre 1920 destinée à endiguer l'affluence exagérée d'étrangers sur le territoire du Grand-Duché	
(telle qu'elle a été modifiée)	16
Règlement grand-ducal du 5 septembre 2008 définissant les critères de ressources et de logement prévus par la loi du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration	55
Règlement grand-ducal du 5 septembre 2008 portant sur l'attestation de prise en charge en faveur d'un étranger prévue à l'article 4 de la loi du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration	58
Règlement grand-ducal du 5 septembre 2008 fixant les conditions et modalités relatives à la délivrance d'une autorisation de séjour en tant que travailleur salarié	59
Règlement grand-ducal du 5 septembre 2008 relatif à l'exercice d'une activité salariée par un étudiant, tel que prévu par la loi du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration	61
Règlement grand-ducal du 5 septembre 2008 relatif à la composition et au fonctionnement	
1. de la commission consultative des étrangers;	
2. de la commission consultative pour travailleurs salariés;	
3. de la commission consultative pour travailleurs indépendants	62
Règlement grand-ducal du 5 septembre 2008 portant exécution de certaines dispositions relatives aux formalités administratives prévues par la loi du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration	64
Règlement grand-ducal du 3 février 2009 relatif au contrôle médical des étrangers.	71

Conventions internationales

Loi du 29 juin 1963 ayant pour objet d'approuver la Convention portant exécution des articles 55 et 56 du Traité instituant l'Union Economique Benelux, signée à Bruxelles, le 19 septembre 1960.	73
Loi du 8 juin 1968 portant approbation de la Convention européenne d'établissement, signée à Paris, le 13 décembre 1955 (Extraits: Art. 1 ^{er} à 3; Convention Art. 1 ^{er} à 23, Art. 25 et Protocole (Sections I à VI)	75
Loi du 3 juillet 1992 portant approbation de l'Accord de Schengen (Extrait: Chapitres 4 à 7).	82
<i>Jurisprudence</i>	89

2. DROIT D'ASILE ET PROTECTION TEMPORAIRE

Loi du 20 mai 1953 portant approbation de la Convention relative au statut des réfugiés, signée à Genève, le 28 juillet 1951	113
Règlement grand-ducal du 6 janvier 1971 portant approbation du Protocole relatif au statut des réfugiés, fait à New York, le 31 janvier 1967 (Extrait: Art. 1 ^{er} à IV du Protocole).	122
Loi du 20 mai 1993 portant approbation de la Convention relative à la détermination de l'Etat responsable de l'examen d'une demande d'asile présentée dans l'un des Etats membres des Communautés Européennes, signée à Dublin, le 15 juin 1990.	123
Loi du 11 avril 1996 portant approbation du Protocole relatif aux conséquences de l'entrée en vigueur de la Convention de Dublin sur certaines dispositions de la Convention d'application de l'Accord de Schengen, signé à Bonn, le 26 avril 1994.	130
Règlement grand-ducal du 22 avril 1996 portant application des articles 8 et 9 de la loi du 3 avril 1996 portant création d'une procédure relative à l'examen d'une demande d'asile	131
Loi du 18 mars 2000	
– portant création d'un régime de protection temporaire;	
– portant modification de la loi modifiée du 3 avril 1996 portant création d'une procédure relative à l'examen d'une demande d'asile.	133
Loi du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection (telle qu'elle a été modifiée).	137
<i>Jurisprudence</i>	159

3. INTÉGRATION

Règlement grand-ducal du 5 août 1989 fixant l'organisation et le fonctionnement des commissions consultatives communales pour étrangers	179
Règlement grand-ducal du 29 mars 1995 portant détermination des modalités de désignation des représentants des étrangers au Conseil National pour Etrangers, ainsi que leur répartition par nationalités (tel qu'il a été modifié)	181
Règlement grand-ducal du 21 février 1996 portant détermination de la composition et du fonctionnement des commissions spéciales du Conseil National pour étrangers	187
Loi du 16 décembre 2008 concernant l'accueil et l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg.	189

4. DROIT DE VOTE

Constitution du 17 octobre 1868 révisée (Extraits: Art. 9 et 107)	199
Traité de Maastricht sur l'Union Européenne (Extrait: Art. 8 à 8E).	200
Loi communale du 13 décembre 1988 (telle qu'elle a été modifiée) (Extraits: Art. 14, alinéa 2, art. 39, art. 42, alinéa 1, art. 59, alinéa 1 et art. 64)	202
Loi électorale du 18 février 2003 et portant modification	
- de la loi du 31 octobre 1977 portant fusion des communes de Asselborn, Boevange/Clervaux, Hachiville et Oberwampach	
- de la loi du 27 juillet 1978 portant fusion des communes de Arsdorf, Bigonville, Folschette et Perlé	
- de la loi du 23 décembre 1978 portant fusion des communes de Harlange et Mecher	
- de la loi du 23 décembre 1978 portant fusion des communes de Junglinster et de Rodenbourg, (telle qu'elle a été modifiée) (Extraits: Art. 1 ^{er} , 3, 7, 9, 12, 59, 60, 68, 69, 78, 88, 89, 198, 234, 289 à 296, 301, 303, 304, 306 à 309, 311, 313, 314, 322, 323, 333, 336, 338 et 340)	203

5. NATIONALITÉ LUXEMBOURGEOISE

Législation nationale

Constitution du 17 octobre 1868 révisée (Extraits: Art. 9 à 10bis)	227
Loi du 23 octobre 2008 sur la nationalité luxembourgeoise	229
Règlement grand-ducal du 31 octobre 2008 concernant l'organisation des cours d'instruction civique à suivre pour être admis à la naturalisation	237
Règlement grand-ducal du 31 octobre 2008 concernant l'organisation des épreuves et l'attestation de la compétence de communication en langue luxembourgeoise parlée pour être admis à la naturalisation	239
Règlement grand-ducal du 14 novembre 2008 portant fixation du montant du droit de timbre applicable aux certificats de nationalité	241
Loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise	243

Conventions internationales

Loi du 18 juin 1971 portant approbation de la Convention sur la réduction des cas de pluralité de nationalités et sur les obligations militaires en cas de pluralité de nationalités, ouverte à la signature à Strasbourg, le 6 mai 1963 (telle qu'elle a été modifiée et complétée) (Extrait: Chapitres I ^{er} à III de la Convention)	245
Loi du 27 février 1979 portant approbation du Protocole additionnel à la Convention sur la réduction des cas de pluralité de nationalités et sur les obligations militaires en cas de pluralité de nationalités, signé à Strasbourg, le 24 novembre 1977 (Extrait: Art. 1 ^{er} à 2 du Protocole additionnel)	247
Loi du 27 février 1979 portant approbation du Protocole portant modification à la Convention sur la réduction des cas de pluralité de nationalités et sur les obligations militaires en cas de pluralité de nationalités, signé à Strasbourg, le 24 novembre 1977 (Texte du protocole portant modification)	249